

PROCES VERBAL DETAILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2025

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, J. GERARD, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, A. RUBIOLO, C. FREMY, G. BESSE, S. ROCHEZ.

Absents excusés : S. BOURAS représentée par D. BARBIER, V. PELLISSIER représentée par J. GERARD, M.L. VOLAND, M. CUTILLO représenté par J. LEVI-VALENSI, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A.L. FALQUERO. M. SOONEKINDT représenté par G. SORBA, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, C. MARTIN, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

Secrétaire de séance : est élu Guillaume SORBA

L'appel est fait par G. SORBA.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il souhaite que l'on est une pensée pour Charles POULIQUEN qui est décédé le 17 février. Un hommage très apprécié par sa famille lui a été rendu le 24 février, jour de ses obsèques. C'était un élu engagé pour la collectivité depuis 2020. Il lui a beaucoup apporté et soulagé sur la gestion des salles et des équipements municipaux. Il faisait cela avec beaucoup de talent et était tout le temps dans le consensus et le compromis. Il avait ce don de créer du lien avec les gens. Il va terriblement nous manquer. Sa fille Edith lui a demandé de lire un texte au conseil municipal. J. LEVI-VALENSI fait la lecture du texte. Une minute de silence est observée.

J. LEVI-VALENSI propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : remboursement de frais d'hébergement d'urgence. Proposition acceptée par le conseil municipal à l'unanimité.

La liste des délibérations des conseils du 12 et 23 décembre 2024 et 11 janvier 2025 sont approuvés.

J. LEVI-VALENSI souhaite la bienvenue à Jean-Michel ARNAUD qui vient en remplacement de Charles POULIQUEN.

1°) Nombre d'Adjointes au maire

J. LEVI-VALENSI dit que lors du conseil municipal du 11 janvier 2025, il avait fait part de sa volonté de ne présenter que 7 adjoints. Il aurait souhaité nommer Monique GUILLET mais cela ne faisait pas la parité. L'enveloppe indemnitaire correspond au taux maximal des indemnités pour l'ensemble des adjoints en fonction. Avec 7 adjoints nous aurions dû diminuer les indemnités pour les élus. Le Préfet nous ayant fait une observation sur le sujet, il y a lieu de redéfinir le nombre d'adjoints au maire, puis de refixer les indemnités.

Il propose de refixer le nombre d'adjoints à 8.

Unanimité

2°) Election des Adjointes au Maire

J. LEVI-VALENSI demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite proposer une autre liste.

Aucune réponse.

Il n'y aura donc que 2 listes : une proposée par J. LEVI-VALENSI et une proposée par G. BESSE. S. ROCHEZ et D. CAMHI sont élues secrétaires de cette élection.

A l'issue du scrutin effectué à bulletin secret, sont élus adjoints : Dominique CAMHI, Yves FALCHI, Lyne MAURIZIO, Jean-Paul VENTURINI, Danièle BARBIER, Guillaume SORBA, Anne-Laure FALQUERO, Daniel PETIT.

Unanimité

J. LEVI-VALENSI est très heureux de nommer D. PETIT Adjoint au maire. C'est une personne qui est engagée depuis longtemps dans l'équipe municipale. Il a accepté de poursuivre ce mandat en tant qu'adjoint. Il était depuis longtemps conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies. Il lui adresse ses sincères félicitations et lui remet l'écharpe d'Adjoint.

3°) Indemnités des élus

J. LEVI-VALENSI dit que pour ne rien changer à ce qui avait été décidé lors du conseil municipal du 11 janvier dernier, D. PETIT a accepté de garder son indemnité de conseiller municipal délégué.

Le tableau est le suivant :

	% de l'indice 1027
Maire	Maximum 55% - 2.260,79 € brut
Adjoint	Maximum 22% - 904.32 € brut
Conseiller municipal <i>avec délégation</i>	Maximum 6% - 246,63 € brut

Il est proposé de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, d'Adjoints au maire et de Conseillers municipaux délégués, aux taux suivants, en pourcentage de l'indice 1027 :

- Maire 55 %
- Adjoint au maire : Entre 6% et 20%
- Conseillers municipaux délégués : Entre 4% et 6%

Le tableau joint à la délibération définit les indemnités pour chaque élu.

Unanimité

4°) Création et modification des commissions municipales

J. LEVI-VALENSI dit qu'un certain nombre de commissions municipales avaient été définies au conseil municipal du 11 janvier. Seule avait été ajoutée une Commission pilotage, coordination et administration de la Collectivité et une Commission réhabilitation de la cave coopérative.

Nous avons déjà un comité consultatif de l'éducation mais pas de Commission éducation. Il a été décidé d'en créer une afin de préparer l'ordre du jour du Comité consultatif éducatif, des retours sur les Conseils d'école et d'être une instance sur la préparation des Conseils d'école.

M. CATELIN dit qu'A.L. FALQUERO et A. RUBIOLO participent également aux Conseils d'écoles.

J. LEVI-VALENSI dit que nous devons aussi remplacer C. POULIQUEN dans la Commission Vie associative. Il propose que J.M. ARNAUD le remplace dans cette Commission.

Nous pourrions inviter J.M. ARNAUD en tant que personnel qualifié sur certaines commissions si G. BESSE ni voit pas d'inconvénient. Il n'aura pas le droit de vote mais pourra assister aux débats.

J. LEVI-VALENSI rajoute que la Commission Education sera composée des membres suivants : Mireille CATELIN, Audrey RUBIOLO, Anne-Laure FALQUERO, Sabrina BOURAS, Véronique PELLISSIER, Catherine BARRIERE, D. CAMHI. M. CATELIN propose de reprendre les membres du comité consultatif de l'éducation pour les membres de la majorité. G. BESSE propose C. BARRIERE pour le groupe de l'opposition.

Unanimité

5°) Création de Comités consultatifs

J. LEVI-VALENSI propose de créer 5 comités consultatifs :

Comité Consultatif de la jeunesse et de la petite enfance

Nous travaillons en lien avec l'ensemble des associations d'intérêt collectif qui organisent le centre aéré de notre commune, l'accueil de jeunes, la crèche. A.L. FALQUERO, Adjointe déléguée à la Petite enfance travaille également avec elles. L'idée est de formaliser nos relations et nos engagements réciproques.

Il sera composé de :

- L'Adjointe déléguée à l'enfance, à la petite enfance et à la jeunesse
- Les membres de la Commission municipale Petite enfance, jeunesse et sport
- Les Présidents et/ou les directeurs des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
 - Enfants et loisirs
 - AIL de Saint Cannat
 - Planet' jeunes
- Un représentant du CCAS
- La Responsable du service municipale en charge du périscolaire
- Le Directeur général des services
- Un Représentant des services techniques
- Un Représentant de la bibliothèque

A.L. FALQUERO dit que c'est cohérent avec la politique Petite enfance jeunesse que nous menons depuis le début du mandat. Cela s'ajoute au bilan trimestriel que nous faisons dans le cadre du PEDT. Elle remercie H. BUSTOS pour le travail qu'elle fait.

J. LEVI-VALENSI dit que ces bilans pourraient aussi se faire dans le cadre de ces Comités consultatifs.

A.L. FALQUERO dit que cela permet d'intégrer également la crèche.

J. LEVI-VALENSI remercie A.L. FALQUERO pour son travail avec la crèche. Elle participe à tous les Conseils d'administration qui sont souvent denses et tardifs.

Comité consultatif du Tourisme

J. LEVI-VALENSI dit que le Syndicat d'initiative a été placé en sommeil car V. PELLISSIER, la Présidente, a dû démissionner. En effet elle est devenue élue et il y avait conflit d'intérêt. Il n'y a pas eu de nouveau candidat à la Présidence. Le trésorier a également démissionné sans remplaçant.

Le Syndicat d'initiative s'occupait de quelques manifestations dont le Forum des associations, le marché de Noël et la marche des épouvantails. Le Syndicat d'initiative s'occupait aussi du Tourisme, compétence métropolitaine. Il percevait une subvention pour cela.

Cette compétence métropolitaine se décline en 3 axes :

- L'accueil et l'information du public
- La valorisation, la promotion de la destination

- La coordination des acteurs touristiques sur notre territoire

Nous avons eu une réunion avec D. CAMHI, déléguée au Tourisme et la Métropole, qui nous a conseillé de ne pas liquider tout de suite le Syndicat d'initiative. Des volontaires pourront peut-être reprendre cette association dans le future.

Le comité consultatif du Tourisme sera composé de :

- Le Maire
- L'Adjointe déléguée au Tourisme et à la Communication
- Un Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence
- Les Conseillers municipaux de la Commission Communication, culture et tourisme
- Le ou les Présidents d'associations locales œuvrant dans le domaine du tourisme
 - Vitaines et Métiers
 - Amis du vieux Saint Cannat
- Un acteur du secteur de l'hôtellerie et de la restauration : Mas de Fauchon
- Un acteur du secteur économique du loisir : Décors automates (Parc des automates / Montopoto)
- Le Directeur général de services

D. CAMHI ajoute que cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus d'accueil de tourisme. La personne qui est à l'accueil sera rémunéré par la Municipalité.

Ce comité consultatif va permettre de s'organiser autrement.

C. FREMY demande par qui sera organisé le Forum des associations.

J. LEVI-VALENSI répond qu'il sera organisé par la Commune. La personne qui était au Syndicat d'initiative intègre la Collectivité dans le cadre d'un CDD.

D. CAMHI dit que la marche des épouvantails aura lieu le 19 avril prochain. Le Comité des fêtes a proposé d'en prendre l'organisation cette année.

Création du Comité consultatif du développement économique.

Nous avons des demandes de l'APAEP pour dynamiser et coordonner tout ce qui se passe au niveau de la ZA de la Pile, en lien avec les entreprises qu'elle représente, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et la Métropole.

Ce Comité sera composé de :

- Le Maire,
- Un Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence
- Les Conseillers municipaux de la Commission Finances, budget et économie
- Les Présidents des associations locales de développement économique
 - APAEP
 - Vitaines et Métiers
- Le Directeur général de services

Création Comité consultatif des Festivités, de l'animation locale et du bénévolat, composé de :

- Le Maire,
- L'Adjointe en charge de la Culture et des manifestations
- Les membres de la Commission Culture, Communication et Tourisme
- Véronique Pellissier, en sa qualité d'ex présidente du Syndicat d'initiative
- Sylvie Boulinguez, en sa qualité de conseillère municipale de la gestion des salles
- Les présidents des associations œuvrant dans le domaine de l'animation locale
 - Foyer rural Sporticulture

- Comité des fêtes
- Vitrines et Métiers
- Faï Avans
- Les Amis du vieux Saint Cannat
- La Boule joyeuse moderne
- Le Directeur général des services

Nous voulons soutenir toutes les associations qui créées de l'animation dans notre village.

Sans les bénévoles, toutes ces animations ne pourraient pas être possible. Il tient à saluer leur travail, les fédérer et les accompagner.

D. CAMHI rappelle également le rôle important des bénévoles dans les manifestations qui sont organisées par les associations de Saint Cannat.

Création du Comité consultatif de la réhabilitation de la cave

J. LEVI-VALENSI dit que sur ce mandat il était prévu de lancer la conception concertée du projet de projet de réhabilitation de la cave coopérative en nous appuyant sur tous les acteurs du village qui le souhaiteraient. Nous nous sommes appuyés notamment sur l'association Saint Cannat au Cœur qui a organisé des ateliers participatifs en plus de ceux de la Commune. Les habitants ont été sensibilisés.

Nous avons retenu en 2024 un assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous accompagne dans la définition du programme et dans une démarche co constructive.

C. FREMY explique que ce Comité consultatif est conçu par rapport aux associations, au-delà de St Cannat au Cœur qui est un des acteurs de la concertation sur ce sujet. D'autres associations ont été identifiées. Cela permet d'échanger avec l'ensemble des usagers potentiellement concernés, ou qui ont une légitimité à s'exprimer sur ce projet.

J.P. VENTURINI demande s'il y aura une décision avant la fin du mandat.

J. LEVI-VALENSI répond qu'aucune décision ne sera prise concernant la réalisation du programme. En revanche il aura été construit dans le cadre d'une démarche participative et il appartiendra à la prochaine équipe municipale de le mettre en œuvre ou pas.

Ce Comité consultatif sera composé de :

- Le Maire,
- La Conseillère municipale en charge du suivi de la Réhabilitation de la cave coopérative
- Les membres de la Commission relative à la Réhabilitation de la cave coopérative
- Un représentant de Saint Cannat au cœur
- Un représentant de Vitrines et métiers
- Un représentant des Amis du vieux Saint Cannat
- Un représentant de Ecole et parents
- Un représentant de La Tortue qui secoue le monde
- Un représentant de La Boule joyeuse
- Un représentant de l'AMAP
- Un représentant des Vignerons du Roy René
- Le Directeur général des services
- Un représentant de l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)
- Selon l'ordre du jour :
 - o Le Directeur des services techniques
 - o La Responsable du service urbanisme
 - o Le Responsable de la bibliothèque municipale

Unanimité

6°) Rapport d'orientation budgétaire

J. LEVI-VALENSI dit que les objectifs de ce rapport sont de discuter des grandes orientations budgétaires qui précèdent le budget primitif que nous voterons le 9 avril prochain.

Ce rapport commence par une vue sur la situation économique du pays et sur la Loi de Finances pour 2025. Nous évoquerons les partenaires financiers et nous rentrerons dans le détail avec un débat concernant les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement et les perspectives en matière d'investissement. Nous examinerons les principaux investissements en 2025 et l'état de la dette.

La croissance mondiale est de 3 % et on assiste à une baisse des taux de crédits sur l'Union européenne qui laisse peut-être envisager une reprise économique et une croissance plus élevée que nous avons pu connaître. Il donne des chiffres.

Il semblerait que nous soyons un peu sortis de 2 grandes années avec des taux d'inflation records.

Le déficit public est resté à 6.1 % en 2024. La dette publique correspond à 115 % du PIB.

Il continue à donner des chiffres.

Nous avons écrit à la DGFIP car nous pensons qu'il y a un retard sur l'enregistrement des bases fiscales et que nous aurions donc dû percevoir d'avantages de recettes fiscales liées aux constructions de nouveaux logements.

Il continue à donner des chiffres.

C. FREMY dit qu'il y a aussi des subvention friches à la Région.

J. LEVI-VALENSI ajoute que le Préfet Georges Francois Leclerc a indiqué en conférence métropolitaine des maires que le fonds vert de l'Etat se concentrera en 2025 sur les friches à réhabiliter. Nous récupérons du FC TVA sur toutes les dépenses d'investissement. Cependant en 2026 le taux de remboursement de l'Etat baissera de 9.5 %.

G. BESSE dit que les dotations de l'Etat ne baissent pas, mais ils cherchent d'autres moyens pour nous prélever de l'argent.

J. LEVI-VALENSI répond que c'est très inquiétant. Il y a aussi un nouveau dispositif nommé DILICO qui pourrait nous faire perdre des dotations. Nous attendons donc des précisions de l'Etat. Nous ne savons pas encore si notre Commune va être impactée par ce dispositif.

Budget communal avec le résultat global de 2024 : il donne les chiffres.

Nous avons contracté un crédit relai en décembre 2024 qui doit être remboursé en 2025 sur des subventions à percevoir.

G. BESSE demande si nous avons des certitudes sur ce remboursement.

J. LEVI-VALENSI répond que non. Nous avons pris du retard sur un certain nombre de choses : terrain au plan d'aigues que nous devons vendre 790 000 € mais il y a eu un recours, rééquilibrage au niveau des dépenses de personnel et baisse des droits de mutation.

G. BESSE dit que pour la baisse des ventes immobilières c'est national. Les achats étaient pratiquement à l'arrêt. La situation actuelle fait que les français ne s'engagent plus.

J. LEVI-VALENSI dit que les dépenses énergétiques restent très élevées, même s'il y a un mieux.

Le chapitre 012 a augmenté. L'Etat a augmenté les cotisations retraites CNRACL de 12 % sur les 4 prochaines années de façon graduée. Pour 2025 cela nous coutera 42 000 €.

L'impact du fonctionnement de la piscine municipale sera de l'ordre de 60 000 €.

Nous avons reçu l'arrêté du Préfet sur la taxe SRU relative aux logements sociaux. En 2024 on avait 2.448 logements dont 345 logements sociaux. Pour respecter les 25 %, il nous manque 257 logements sociaux. Nous avons donc eu en 2024 un prélèvement de 66 000 € et une pénalité de 60 000 €.

En 2024, cette taxe a été diminuée parce que la commune avait attribué des subventions foncières à deux opérateurs immobiliers avec des logements sociaux à la clé. Ces subventions sont venues en en déduction des pénalités SRU. Ce qui fait d'en 2024 nous avons payé 76 000 €.

Pour 2025 il nous manque 299 logements. La pénalité totale sera de 162 000 €, c'est 86 000 € de plus que l'année dernière.

Nous avons 3 ventes foncières qui pourraient se réaliser en 2025 : le Plan d'Aigues, un terrain sur la Pile avec PC déposé et un terrain aux Ferrages.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il faut être vigilant. Nous allons avoir de plus en plus de mal à boucler les budgets, notamment en fonctionnement. Il faut cependant maintenir la politique d'investissement dynamique.

Il continue à donner des chiffres.

Section de fonctionnement :

Nous avons une augmentation des dépenses à caractère général. Le détail des dépenses de personnel est détaillé page 16.

Nous avons 65 employés municipaux en CDI et 31 en CDD ce qui fait un total de 96 personnes.

Il donne des chiffres.

Pour les autres charges de gestion courante, nous avons eu ces dernières années une augmentation substantielle des demandes de subvention des associations Jeunesse et Petite enfance, du centre aéré et de la crèche.

A la page 23 il y a un état des impôts locaux. La taxe foncière représente 57 % de la totalité de nos recettes réelles de fonctionnement.

C. GENRE dit que si on regarde le dernier tableau de la page 23, il y a une augmentation non négligeable de recettes de taxes locales, due à l'augmentation du nombre de logements.

Mais la Direction Régionale des Finances publiques n'a pas répondu à notre demande d'information sur l'augmentation réelle des bases. L'Union des maires a aussi envoyé un courrier à ce sujet à la Directrice des Finances publiques.

J. LEVI-VALENSI dit qu'en page 28 il y a un état sur les emprunts.

En page 29 la liste des principaux investissements réalisés et en page 30 les principaux investissements prévus en 2025.

J. GERARD dit que nous sommes dans une situation aberrante. L'Etat rackette les collectivités.

Nous allons perdre 9,5 % de nos recettes de FCTVA.

Mme Mireille ARNAUD dit que le montant du FCTVA était de 480 000 € pour 2024.

J. GERARD dit que l'augmentation des charges sociales est considérable et que les recettes sont en nette diminution.

L'Etat nous demande des efforts pour la construction de logements sociaux, et nous taxe, et dans le même temps le Gouvernement exonère les entreprises de 10 à 50 salariés de cet effort construction. A l'échelle nationale, cette recette venant des entreprises était de 1 200 000 000 par an. Ensuite l'Etat a exonéré les bailleurs sociaux de taxe foncière. CDC Habitat a acheté au promoteur 125 logements sur la Commune qui ont été exonérés. Sur le territoire national cela fait 40 000 logements. Nous avons demandé avec l'Union des maires que les logements intermédiaires soient transformés en logement social.

La taxe d'habitation présente un réel problème. Quand on a lancé les 350 logements que nous avons fait sur les 3 grosses opérations, nous n'avions aucune information sur la disparition de la taxe d'habitation. Les contribuables ont arrêté de payer la taxe d'habitation en 2021 et 2022 et l'Etat devait nous compenser. Sur les compensations, l'Etat a fait des raréfactions sur le taux. Ces 350 logements ne rentrent pas dans la base

physique. Et l'Etat a pris comme année de référence 2017. Si nous avions su tout cela nous n'aurions pas construit.

La dotation globale de fonctionnement est un calcul incompréhensible.

L'INSEE a fait le recensement en janvier 2024 avec une population de 6 250 personnes. Mais la population fiscale officielle est de 5 900 personnes. Nous perdons 350 habitants ! C'est scandaleux.

Si nous avions eu les 125 logements sociaux, nous aurions respecté notre objectif pour la période triennale, et nous n'aurions pas eu de pénalité SRU à payer.

La DSC de la Métropole est la seule recette qui augmente : + 50 000 €.

Pour la taxe d'aménagement, il faut que l'urbanisme se mette en recherche de toutes les sommes qui doivent rentrer.

C. GENRE dit que quand il y avait des grosses opérations de construction, nous avions jusqu'à 150 000 € de TA mais maintenant nous avons beaucoup moins.

J. GERARD espère qu'il y aura une mise à jour et à niveau des valeurs locatives qui ont été sous estimées ou qui n'ont pas encore été enregistrées.

Et les 3 terrains que nous avons à vendre qui représentent environ 1.5 millions. Environ 80 % de cette somme ira en fonctionnement.

J. LEVI-VALENSI dit que cela ne règlera pas le problème durablement sur la section de fonctionnement, puisque les dépenses augmentent et que les recettes diminuent. Il peine à avoir une vision à plus de 2 ou 3 ans.

J. GERARD dit que le Préfet est très sévère sur la loi SRU

Sur l'opération chemin de Queyrel, nous avons acheté un terrain de 5000 m² pour 63 000 € en plein cœur de la zone constructible du secteur, et nous allons vendre une petite partie qui vaut 180 000 / 200 000 €.

J. LEVI-VALENSI dit que cela va être compliqué de faire une opération comme celle-là tous les ans.

J. GERARD dit qu'il ne se fait pas de souci pour ce budget. Mais l'Etat continue à nous presser. Il faudra une réaction forte de l'Association des Maires de France. Il y a des communes qui sont beaucoup plus taxées sur la loi SRU.

Au Département les recettes de Droits de mutation ont commencé à remonter à la fin du dernier trimestre.

G. BESSE dit que dans le rapport budgétaire est très clair. Il faut réfléchir sur nos dépenses d'investissement et de fonctionnement. Malgré les informations de J. GERARD, on voit que nos ressources s'appauvrissent. Il va donc falloir réfléchir rapidement. On n'a plus de réserves et chaque année l'Etat, qui a besoin d'argent, annonce de nouvelles taxes.

J. LEVI-VALENSI est d'accord avec G. BESSE. Nous manquons de visibilité. Rendez-vous le 9 avril au moment du vote du budget.

J. GERARD dit que nous recevons chaque année l'imprimé 1259.

J. LEVI-VALENSI dit que travailler sur le budget sans connaître les recettes à percevoir est très compliqué. Il va falloir être extrêmement vigilants sur les dépenses de fonctionnement et à toutes les décisions qui peuvent engager la collectivité structurellement et durablement.

J. GERARD dit qu'il faut générer des recettes comme les panneaux solaires qui devraient être prêts au mois de mai.

D. BARBIER dit qu'ils ne seront pas prêts avant l'été car ENEDIS a pris du retard.

J. GERARD dit que ces panneaux nous faisaient faire une très grosse économie d'énergie.

Il faut faire également le projet de l'extension de la Pile car cela rapportera entre 200 000 et 250 000 €/an sans aucune charge (pas d'enfants à l'école ou en crèche). En plus c'est la Métropole qui finance le projet.

G. BESSE demande si cela va être intégré dans le budget de la Métropole.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il n'a pas eu de nouvelles sur ce projet.

J. GERARD dit qu'il y a 2 personnes qui sont à l'origine du blocage dont celui qui a fait le recours.

J. LEVI-VALENSI dit que dès qu'on fait quelque chose dans le secteur de la Pile il y a des recours qui nous fait prendre du retard, comme par exemple la vente du terrain à la Pile. Cela fait 3 budgets qu'on inscrit cette recette et qu'on n'arrive pas à la finaliser.

J. GERARD dit que l'avocat a dit que la requête contre le permis est irrecevable.

J.P. VENTURINI demande si la Commune a les moyens d'acheter des terrains.

J. LEVI-VALENSI répond que cela dépend du terrain.

Sous les mandatures de J. GERARD nous achetions des terrains naturels pour les préserver. Ce sont des parcelles que nous ne payons pas chers. Sur des terrains qui pourraient constituer des recettes futures cela sera à étudier avec intérêt.

Unanimité

J. LEVI-VALENSI remercie C. GENRE et Mme Mireille ARNAUD pour le travail réalisé sur le ROB.

7°) Avances sur subventions 2025 à des associations

J. LEVI-VALENSI dit que nous avons rajouté un montant de Champ libre.

- Enfants et Loisirs	100.000 €
- Planet'jeunes	20.000 €
- Les Amis de l'Instruction laïque de Saint Cannat	30.000 €
- Le Comité officiel des fêtes de Saint Cannat	6.000 €
- La Maison de santé pluriprofessionnelle de Saint Cannat	3.000 €
- Art et expression	3.000 €
- L'Amicale des employés municipaux	15.000 €
- Champ libre	3.000 €

C. GENRE dit qu'il faut rajouter dans la délibération que les versements pourront être fractionnés en fonction de la trésorerie disponible.

Unanimité

Pour le Comité des Fêtes : L. MAURIZIO, M. CATELIN et D. CAMHI ne prennent pas part au vote.

8°) Attribution de subvention 2025 au collège de Rognes et à une association

Les Etoiles de la mer

J. LEVI-VALENSI explique que lors de l'hommage à Charles POULIQUEN, la famille ne souhaitait pas de fleurs mais a proposé de participer à des dons au bénéfice de l'association « les Etoiles de la mer ». Le glioblastome est une tumeur au cerveau fréquente et la plus agressive chez les personnes de 40 et 70 ans. Les chances de survie dans les 5 ans sont à moins de 5 %. Il a parlé à un correspondant de cette association. Il souhaite faire voter une subvention de 1.000 €. Une remise de chèque sera prévue le 11 avril.

G. BESSE demande si c'est uniquement pour cette année.

J. LEVI-VALENSI répond que oui.

Il a demandé à D. CAMHI de faire une communication sur les réseaux sociaux pour lancer une collecte sur toutes les associations et les entreprises qui veulent y participer.

J. GERARD demande si on ne met pas une urne à l'accueil pour la population.

J. LEVI-VALENSI répond que oui cela peut-être bien.

J. GERARD dit qu'il faudrait éviter les espèces, uniquement des chèques ou des virements.

Unanimité

Collège de Rognes

J. GERARD dit que le Collège est déjà bien aidé par le Département, qui verse pour chaque projet entre 500 € et 800 € pour permettre aux familles de payer moins. Là il y a un voyage à Paris, une visite de la centrale thermique à Martigues, le Festival de la BD à Aix. Les trois communes dont les enfants vont au collège ont décidé de les aider. Rognes sur le projet de Paris a mis 800 €, Charleval 300 € et nous 500 €.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il a rencontré le principal et le principal adjoint récemment au CA et ils lui ont dit que 65 % des élèves du collège de Rognes étaient des enfants de Saint Cannat.

J. GERARD dit que le collège a été rebaptisé « Florence Artaud ».

J. LEVI-VALENSI dit qu'il aurait préféré que l'intitulé « collège des Garrigues » soit gardé. Ce collège a été bâti en plein milieu de la Garrigue. Tous ceux qui sont passés par le collège des Garrigues n'étaient pas favorables.

J. GERARD dit que le Département veut mettre à l'honneur des personnes qui ont apporté dans la société avec des actions et en particulier des femmes.

Unanimité

9°) Garanties d'emprunt pour des logements sociaux avec Famille et Provence

J. LEVI-VALENSI dit que nous sommes sollicités par Famille et Provence pour la résidence Via Gaïa, au chemin de la Maissonnette. Cette garantie d'emprunt est neutre pour nous. Elle permet de rendre service à nos bailleurs sociaux et surtout d'avoir un nombre de logements réservés. Nous avons la chance grâce à J. GERARD d'avoir les contingents départementaux, métropolitains, communaux et préfectoraux.

J. GERARD dit que pendant une période, nous sollicitons d'un côté le Département et de l'autre la Communauté du Pays d'Aix. Jusqu'à il y a 4 ou 5 ans nous n'avons jamais fait de garantie d'emprunt mais ce n'est plus possible. Cette dette ne rentre pas dans les ratios d'endettement.

C. GENRE dit qu'il y a 2 attributions de logements avec la garantie d'emprunt.

Unanimité

10°) Acquisition d'un terrain pour l'aménagement d'une entrée de ville

Y. FALCHI dit que le chantier d'entrée de ville côté Lambesc a commencé le 17 février pour réaliser un carrefour d'entrée de ville et un barreau entre le chemin de la Maissonnette et la Rd7n. Pour réaliser ce chantier nous avons besoin d'acquérir un terrain. Nous avons contacté les 2 propriétaires afin d'acquérir ce terrain. Nous avons eu plusieurs réunions et finalement les deux propriétaires nous ont donné leur accord. L'acquisition du terrain se fait au prix de 1 € à chacun des co-propriétaires.

J. GERARD dit que cette opération a été initiée il y a très longtemps. La Métropole a conservé la compétence pour ce chantier car cette compétence est revenue aux communes. Cela nous fait économiser 700 000 €.

Y. FALCHI dit que si nous n'étions pas arrivés à un compromis avec les propriétaires, le Département aurait barré l'accès qui n'avait pas été validé par leur service.

Unanimité

11°) Convention prévention contre les incendies avec le Département 13

G. SORBA explique que c'est une convention que le Département souhaite faire avec les communes pour aider des administrés qui habitent en zone OLD à avoir une subvention pour l'acquisition d'une motopompe, pour un montant maximum de 1.000 €. En contrepartie les communes s'engagent à assurer les OLD en bords de voiries communales.

Unanimité

12°) Convention de lutte contre le frelon asiatique avec le Département 13

J. LEVI-VALENSI dit que nous voyons de plus en plus de frelons asiatiques, qui font de dégâts dans les ruches.

S. BOULINGUEZ explique que le Département propose cette convention car les frelons asiatiques mettent en danger l'économie apicole mais aussi, au-delà, toute la chaîne de pollinisation. La Commune souhaite adhérer à cette convention car cela nous permettrait d'acquérir des pièges à frelons avec une subvention à 70 %. Les administrés auraient la possibilité de se faire rembourser 50% du coût d'enlèvement des nids chez eux, avec un plafond de 100 € maximum et par un professionnel référencé.

Il y aura une Collaboration avec le FREDON (réseau de surveillance des nuisibles dans l'environnement) et la GDSA 13 (fédération apicole). Les communes peuvent mettre les pièges à disposition des administrés, notamment des agriculteurs, par une convention.

Le représentant du GDSA veut proposer une réunion publique et nous allons en amont faire une campagne de communication. A voir aussi avec le conseil municipal des enfants.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il y a un triple niveau d'action : l'action de la municipalité qui achète des pièges, certains particuliers vont pouvoir bénéficier de pièges, et une aide financière pour supprimer les nids.

Unanimité

13°) Hébergement d'urgence d'une famille – Remboursement des frais de logement

J. LEVI-VALENSI dit qu'il se déporte sur ce dossier, et sort de la salle. Il passe la présidence à M. GUILLET.

M. GUILLET explique qu'en date du 31 décembre 2024, une famille composée de deux adultes et de quatre enfants a déclenché une procédure de péril sur leur logement situé sur l'avenue Pelletan, suite à un bruit qu'ils ont considéré comme inquiétant.

Un expert en bâtiment est venu et a préconisé de déclencher une procédure de péril sur le bâtiment. Le précédent Maire de Saint-Cannat a donc pris un arrêté de péril nécessitant le relogement temporaire de la famille en attendant que le propriétaire leur propose un autre logement.

Les hôtels ayant accepté d'accueillir la famille n'acceptant pas les paiements administratifs, M. Joël LEVI-VALENSI a dû faire l'avance sur ses fonds personnels, pendant 11 jours pour un total de 1.460,55 €.

J. GERARD dit que la procédure de mise en péril est gérée par la Métropole. Carine MAURRIC a déclenché la procédure comme la loi l'y oblige quand les locataires sont venus la voir. La propriétaire aurait aimé que nous ne fassions pas. Elle nous en veut. C'est l'expert qui a décidé l'évacuation. Nous ne sommes que délégué par la Métropole pour signaler et ensuite elle prend la main. Les locataires ne payaient pas le loyer. Si nous n'avions pas respecté la procédure, la responsable du service urbanisme pouvait saisir la métropole et le Préfet.

Y. FALCHI dit que l'expert est venu très rapidement. Cela nous a surpris.

M. GUILLET propose que soit remboursée cette somme de 1.460,55 € à M. Joël LEVI-VALENSI et que le remboursement de ce montant soit demandé au propriétaire du logement en question, conformément au Code de la Construction et de l'Habitation.

Unanimité

J. LEVI-VALENSI revient dans la salle et reprend la Présidence

Décisions du maire

2024-001D : Fongibilité des crédits – budget principal de la Commune. Il s'agit d'autoriser des mouvements de crédits du chapitre 66 au chapitre 11 pour 1 947 €.

2024-030D : Défense contre un recours au Tribunal administratif dans l'affaire (...) contre la commune de Saint Cannat

C. GENRE explique c'est un professeur de musique qui s'était sentie maltraitée par la directrice de l'école de musique il y a quelques années.

G. BESSE parle des problèmes de raccordement d'ENEDIS sur le site commercial côté Lambesc. Les bâtiments ne disposent pas de branchements conformes. Le renforcement du réseau n'a pas été fait. N'est-il pas opportun d'intervenir auprès du propriétaire qui a fait l'exploitation de ces commerces et de ces bâtiments pour que les travaux soient réalisés du temps qu'on fasse ces tranchées.

J. GERARD répond qu'ENEDIS a été saisi et normalement il devrait y avoir un transfo. Là il y a plusieurs compteurs séparés et on s'est aperçus qu'il y avait également des anomalies sur l'assainissement. On va mettre en demeure M. BATTUT. Il a consigné une somme de 35 000 € sur un compte séquestre chez le notaire.

G. BESSE dit que c'est dangereux.

Il a aussi été interpellé par les riverains de l'impasse du Budéou concernant le conflit existant avec le SUPER U pour l'eau qui arrive sur le chemin. Apparemment l'écoulement se serait arrêté. V. MORENO aurait fermé une vanne et cela aurait arrêté l'écoulement.

J. LEVI-VALENSI dit que si ça marche tant mieux. Des écoulements se font de la parcelle supérieure où ont été fait le Pôle médical et le Super U sur le chemin du Petit Budéou et cela dégrade la voirie. Il a été saisi par

des riverains et a demandé aux services techniques de procéder au diagnostic avec le service urbanisme. Pour rappel, la Commune a proposé d'intégrer en son domaine public le chemin mais quelques riverains d'acheter ont manifesté leur opposition il y a quelques années..

J. GERARD dit que ce chemin a été goudronné et aménagé sous la municipalité ROZAN.

J. LEVI-VALENSI dit que les riverains se sont opposés à l'intégration de ce chemin dans le domaine public communal. Il est donc difficile d'intervenir. S'il faut entamer une médiation entre M. MORENO et les riverains il le fera. Il ne peut pas le faire sur un simple appel téléphonique. Il faut qu'un collectif soit constitué et saisisse officiellement le maire et il mettra tout le monde autour de la table.

J. GERARD dit qu'il faut y aller doucement car il y a une responsabilité sur la voirie par rapport aux accidents. Le terrain est à eux. On pourrait les mettre en demeure d'entretenir les chemins.

J. LEVI-VALENSI répond qu'aujourd'hui ils sont victimes.

J. GERARD dit qu'alors il faut régulariser. Il y avait un accord verbal.

J. LEVI-VALENSI dit qu'on peut peut-être traiter les 2 sujets de façon différentes : l'arrêt des écoulements d'eau et la régularisation foncière.

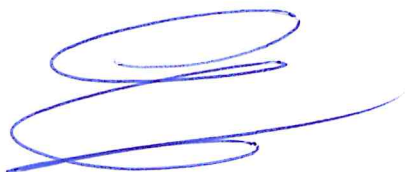
G. BESSE dit que les terrains n'appartenant pas à la mairie. Il faut que la mairie réponde clairement sur l'injonction juridique et proposer un achat des parcelles du chemin. Il n'est pas normal qu'il y ait des écoulements.

J. LEVI-VALENSI dit qu'il n'a pas reçu de pétition, ni de courrier à son attention.

Fin de la séance à 21H30.

Fait à Saint Cannat, le 27 mars 2025.

Le Secrétaire
Guillaume SORBA



Le Maire,
Joël LEVI VALENSI

